



PEB Échanges, Programme pour la construction et  
l'équipement de l'éducation 2000/01

Un lieu d'accueil  
pour les étudiants  
handicapés : L'université de  
Grenoble en France

OCDE

<https://dx.doi.org/10.1787/861552006056>

## **UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS : L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE EN FRANCE**

Les étudiants handicapés physiques à l'université de Grenoble bénéficient d'un ensemble de services fournis par différentes structures spécialisées et complémentaires pour répondre aux besoins de la vie étudiante. Plusieurs associations et secteurs gouvernementaux ont collaboré, d'une manière assez unique, à la construction d'une résidence universitaire adaptée ; d'autres encore coordonnent des actions pour assurer la continuité des infrastructures qui facilitent la poursuite d'études et les loisirs des personnes handicapées.

### **Prélude**

Vingt logements spécialement conçus se trouvent dans une résidence universitaire de 220 chambres. Ce foyer intitulé Prélude a été ouvert en 1993 par la Fondation santé des étudiants de France grâce à la participation financière de la Fondation de France, de l'Association française contre la myopathie, de l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) et d'autres partenaires : État, région et département de l'Isère. Ce service est géré par le Centre médico-universitaire Daniel Douady (CMUDD), et ses frais de fonctionnement sont couverts par le Conseil général de l'Isère et les services d'Aide Sociale des départements dont sont originaires les étudiants.

Ces logements s'adressent à des étudiants handicapés physiques dépendants, inscrits à l'université de Grenoble et nécessitant un environnement adapté, et/ou l'aide d'une « auxiliaire de vie » et/ou un accompagnement de type institutionnel léger. Les 20 chambres sont reliées par interphone au service d'auxiliaire de vie et comportent des équipements techniques permettant d'optimiser l'autonomie des plus dépendants : porte automatique de chambre avec code, contrôle de l'environnement par infrarouge, mobilier réglable à l'entrée de l'étudiant (plan de travail, bureau et cuisine), fauteuil roulant douche pour le sanitaire... Pour l'aide au transfert un palan plafonnier facilite le travail de l'auxiliaire de vie. Le branchement des chambres sur le réseau Internet de l'université doit se finaliser en 2000.

Un personnel expérimenté, non médicalisé, assure 24 heures sur 24 une aide à la vie quotidienne tant physique qu'environnementale. Il s'agit de fournir à chaque étudiant un ensemble de prestations en aide humaine, modulables et individualisées, ainsi qu'une

sécurité de chaque instant. L'étudiant est sous-locataire de son appartement et gère en autonomie sa vie matérielle, administrative et sociale.

Lors d'une visite de ces studios à l'occasion de la conférence « Les étudiants handicapés et l'enseignement supérieur » en mars dernier, Jan Karlsson, consultant de l'OCDE, a été particulièrement impressionné par l'aménagement d'un studio pour une personne tétraplégique : « Il y avait un hamac suspendu à un rail au plafond allant de la chambre à la salle de bain. On aide l'étudiant à se placer dedans, après quoi il peut, avec un minimum d'assistance, être aidé pour sa toilette et pour se coucher. »

Une salle de kinésithérapie est installée dans la résidence et mise à la disposition de kinésithérapeutes du secteur privé.

Un tramway s'arrête devant la porte de Prélude et dessert le campus d'une part et d'autre part le centre ville de Grenoble en cinq minutes. Il permet une mobilité optimale sur toute l'agglomération.



Le Service conseil en autonomie pour personnes handicapées (SCAPH 38), qui est à la disposition de l'ensemble des personnes handicapées du département de l'Isère, et le Service d'accueil universitaire des étudiants handicapés sont implantés dans le même ensemble immobilier que le foyer, offrant ainsi sur place une gamme complète de services.

### **SAUH**

Le Service d'accueil universitaire des étudiants handicapés (SAUH) de l'université de Grenoble a pour vocation d'apporter à tout étudiant, inscrit dans ses cursus, information et aide dans l'organisation et le déroulement de ses études. Il fait un travail d'information pour sensibiliser les personnels enseignants et techniques aux problèmes de ces jeunes, pour orienter et conseiller les étudiants sur le choix de cursus, pour les informer sur leurs droits (horaires adaptés, par exemple). Le SAUH apporte aussi une aide matérielle et technique ainsi qu'un soutien pédagogique lorsque cela est nécessaire ; une action est organisée en liaison avec l'université et le monde du travail afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

La « Cellule accessibilité » du SAUH suit toutes les constructions nouvelles et tous les travaux de restructuration des bâtiments de l'université de Grenoble (résidences, restaurants, amphithéâtres, etc.) afin qu'ils

soient accessibles aux étudiants handicapés. Elle suit également des projets et travaux d'infrastructure pour assurer une continuité de déplacement : parking, cheminement, voirie et piste cyclable. L'intervention de la « Cellule accessibilité » se situe le plus en amont possible, depuis le programme jusqu'à la réalisation, afin que l'accessibilité soit :

- invisible, parce que réfléchi en début de projet ;
- intégrée, parce que servant à tous ;
- sans surcoût, parce que définie en programme.

Depuis 1994 le contrôle a priori des permis de construire en matière d'accessibilité est un plus très important pour un meilleur accès aux bâtiments publics des personnes handicapées physiques. Mais la « Cellule accessibilité » du SAUH reconnaît que la législation ne règlera pas tous les problèmes fonctionnels liés aux handicaps. Tant que les métiers de la construction ne seront pas formés à la compréhension d'usage de cette législation, beaucoup d'erreurs subsisteront dans son application. Aussi la « Cellule accessibilité » offre-t-elle



un suivi de type « accompagnement-formation » donnant une lecture liée aux situations de handicap d'usage et des préconisations allant au-delà du législatif afin de favoriser les handicaps les plus dépendants.

## CMUDD

Le Centre médico-universitaire Daniel Douady est l'un des rares établissements à associer dans ses murs université et centre hospitalier à la pointe du progrès. En effet, toute personne handicapée ou malade ayant pour objectif de se soigner, se rééduquer et poursuivre un cursus scolaire et/ou universitaire, ainsi que de se réinsérer dans la vie courante, trouvera dans cet établissement les compétences et l'infrastructure nécessaires à la réalisation de ses projets. Le CMUDD, géré par la Fondation santé des étudiants de France, propose aussi du sport et de nombreux loisirs.

## Fondation santé des étudiants de France

Les équipes sanitaires et pédagogiques de la Fondation santé des étudiants de France œuvrent pour que la maladie ou le handicap n'entraînent en aucune façon la poursuite d'un parcours scolaire et universitaire. Elle veille à apporter non seulement un maximum de confort et de sécurité mais aussi à favoriser un accès très large au sport et à la culture. Pour aider les étudiants handicapés à mieux entrer dans la vie sociale et le monde du travail, des structures médico-sociales ont été mises en place et reliées aux établissements de la Fondation, permettant entre autres l'aménagement ergonomique de postes de travail.

Contacts :

- Kathryn LEQUETTE, *Prélude, Résidence universitaire Les Taillées, 291, rue de la Houille Blanche, 38406 St-Martin d'Hères Cedex, tél. : 33 (0)4 76 59 55 50, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 70.*
- Claude CHARLON, SAUH, *Résidence les Taillées, B 91, Domaine Universitaire, 38406 St-Martin d'Hères, tél. : 33 (0)4 76 59 55 76, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 69.*
- Dominique FERTÉ, « Cellule accessibilité », SAUH, *Résidence les Taillées - B 91, Domaine Universitaire, 38406 St-Martin d'Hères Cedex, tél. : 33 (0)4 76 59 55 40, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 69.*
- Fondation santé des étudiants de France, B.P. 147, 75664 Paris Cedex 14, tél. : 33 (0)1 45 89 43 39, télécopie : 33 (0)1 45 89 17 62.
- CMUDD, 38660 St-Hilaire du Touvet, tél. : 33 (0)4 76 45 49 50, télécopie : 33 (0)4 76 45 49 00.